



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2017

Accueil Ecoute Femmes

*Bureau Départemental d'accueil pour les
femmes victimes de violences*

et

ACCUEIL DE JOUR

Février 2018

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 <u>Entretiens individuels</u>	
2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.1.2 Compositions familiales	5
2.1.3 Ages des femmes	7
2.1.4 Origines géographiques	8
2.1.5 Ressources à l'entrée	10
2.1.6 Origine de la demande	11
2.1.7 Violences exprimées	13
2.1.8 Demandes exprimées	15
2.1.9 Informations médicales et judiciaires	15
2.2 <u>Groupe de paroles</u>	
2.2.1 Nature de l'intervention	15
2.2.2 Objectifs poursuivis	15
2.2.3 Fonctionnement	16
2.2.4 Répartition et rythme	16
2.2.5 Préparation	17
2.2.6 Lieu	17
2.2.7 Professionnelles	17
2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année	17
2.2.9 Les effets	17
2.3 <u>Sensibilisations et formations</u>	
2.3.1 Contexte et actions menées	18
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année	18
2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation	18
3. Evènements marquants	20
3.1 <u>Actions dans le cadre du bureau départemental</u>	20
3.2 <u>D'autres actions sur l'année</u>	23
4. Problématiques rencontrées	26
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	28
6. Ressources humaines	30
7. Environnement, réseau, partenariat	31
8. Plan d'actions	32

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ✓ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions,
 - ✗ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public pour aller au-devant des personnes en situation ou en risque d'exclusion dans une logique de veille sanitaire et sociale, instaurer une écoute, un dialogue de proximité, faciliter l'accès aux soins
 - ✗ L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
 - ✗ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
- ✓ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ✗ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor
- ✓ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - ✗ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES**

- Un service d'écoute téléphonique en qualité de Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences conjugales
- Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées)
- Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence
- Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels

Ses missions :

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Animer un groupe de paroles.

Animer des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Animer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2017, **483 femmes** différentes ont sollicité le service (541 en 2016, 537 en 2015).

Parmi ces 483 femmes, 234 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée (258 en 2016 et en 2015).

Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de 2 fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.

1914 entretiens (2144 en 2016, 1946 en 2015) :

890 entretiens physiques (896 en 2016, 884 en 2015) et

1024 entretiens téléphoniques (1248 en 2016, 1062 en 2015) ont été réalisés en lien direct avec les personnes.

A ces entretiens, viennent s'ajouter **564 contacts avec des partenaires** sollicités en vue d'une collaboration pour le traitement et l'accompagnement de la situation (636 en 2016, 703 en 2015).

24 attestations, notes d'information et rapports ont été rédigés (34 en 2016, 51 en 2015), ces écrits professionnels sont incontournables et font partie intégrante de l'activité du service. En effet, les personnes qui font appel à Accueil Ecoute Femmes sont pour la plupart d'entre elles sous le choc du traumatisme, on note beaucoup de confusion dans leurs propos, une perte des repères temporels, une perte de confiance, de mémoire...

Ces écrits permettent à la fois :

- * de rendre compte, d'alerter sur une situation d'enfant en danger et/ou de soutenir une demande,
- * d'authentifier la parole,
- * de porter à la connaissance des partenaires des informations pouvant clarifier une situation en apportant des éléments précis, concrets et factuels,
- * de rendre compte et de soutenir la parole de la personne,
- * de mettre en mots les violences subies, les nommer, de relater les faits dans le temps,
- * de classer et d'ordonner des informations pour en donner une vision plus précise,
- * d'éviter à la personne de devoir réexpliquer l'histoire des violences vécues,
- * de faciliter la rencontre avec les partenaires judiciaires, médicosociaux ...

Selon la situation, ils peuvent prendre la forme de rapports, de notes d'information, ou d'attestations.

Ces écrits professionnels ne sont jamais remis directement aux personnes mais sont transmis aux partenaires (avocats, CRIP, experts assermentés auprès du Tribunal, ...). La transmission de ces informations se fait avec l'accord des personnes.

Ces écrits nécessitent un temps de travail conséquent d'élaboration et de reconstruction pour la personne :

- * retrouver des repères temporels,
- * réorganiser sa pensée,
- * clarifier ses positions : resituer la place de la femme et la place du parent,
- * travailler sur la parentalité : resituer la place de l'enfant au cœur de la problématique,
- * ...

Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service (**483**) afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.

Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernent, en effet, les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

Précisions sur les permanences délocalisées d'Accueil Ecoute Femmes sur l'année 2017 :

La permanence de **Lamballe** (les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis après-midi de chaque mois) est soutenue financièrement sur l'année 2017 par la réserve parlementaire de Mme La sénatrice Christine PRUNAUD, elle n'a cependant pas

vocation à être reconduite sur ce format. L'absence d'autre financement de cette permanence questionne sur sa pérennisation.

La permanence de **Rostrenen** (les 1^{er} et 3^{ème} jeudis après-midi de chaque mois) est financée à 50% par le FIPDR et à 50% par le Conseil Départemental.

La permanence de **Loudéac** (les 2^{ème} et 4^{ème} lundis après-midi de chaque mois) est, elle aussi, financée à 50% par le FIPDR et à 50% par le Conseil Départemental.

	Permanence ST BRIEUC	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
Nombre de femmes reçues en 2017	413	24	10	36	483
Nombre de femmes reçues en 2016	451	26	13	39	541
Nombre de femmes reçues en 2015	395	28	20	31	537
Nombre et part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1^{ère} fois en 2017	306 74.09%	12 50%	6 60%	21 58.33%	345 71.43%
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2016	75.39%	69.23%	61.54%	69.23%	72.85%

A noter que pour 2017, le service a répondu aux sollicitations de 7 hommes (1 en 2016, 8 en 2015).

Sur les 483 femmes, 345 ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **71.43%** des femmes qui ont été accueillies à Accueil Ecoute Femmes (72.85% en 2016, 75.23% en 2015).

2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
SAINT BRIEUC	41 11.85%	86 24.86%	49 14.16%	170 49.13%	67	413
LOUDEAC	6 27.27%	6 27.27%	3 13.64%	7 31.82%	2	24
ROSTRENEN	0 0%	0 0%	2 22.22%	7 77.78%	1	10
LAMBALLE	2 6%	14 44%	3 9%	13 41%	4	36
TOTAL 2017	49 11.98%	106 25.92%	57 13.94%	197 48.17%	74	483
TOTAL 2016	53 12.27%	106 24.54%	49 11.34%	224 51.85%	109	541
TOTAL 2015	45 10.20%	114 25.85%	62 14.06%	220 49.89%	96	537

* Non Communiqué

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues (Ex : Saint-Brieuc : 346).

Si la crise et la violence apparaissent dans le couple, la violence et ses effets perdurent très souvent au-delà de la séparation. Aussi, il importe de travailler sur la continuité des violences hors couple et/ou des conséquences de ces violences. Le temps de la reconstruction demande, en général, de longues années et des séquelles peuvent demeurer.

- **74.09%** des femmes accueillies, seules ou en couple, en 2017 **ont des enfants** (76.39% en 2016, 78.74% en 2015),
- **25.92%** sont des **familles monoparentales** (24.54 % en 2016, 25.85% en 2015),
- **12 femmes** étaient **enceintes** (8 en 2016, 14 en 2015),
- **726 enfants dont 480 mineurs et 246 majeurs** vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents. Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants (779 en 2016 dont 519 mineurs et 260 majeurs),
- **49 rapports** ont été émis vers la **CRIP** dans le cadre d'informations préoccupantes (45 en 2016, 47 en 2015),
- **64 enfants** ont été **orientés vers un suivi psychologique** (71 en 2016, 61 en 2015),
- **33 enfants** **bénéficiaient** déjà d'un **suivi psychologique** (31 en 2016, 43 en 2015).

La situation de particulière vulnérabilité des personnes accompagnées par le service et plus spécialement celle des enfants n'est plus aujourd'hui à démontrer.

Les enfants sont témoins directs ou indirects des violences exercées au sein du couple et les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour la construction de chacun. Comme de nombreux professionnels intervenant sur cette problématique, nous ne parlons plus d'ailleurs aujourd'hui d'enfants témoins mais d'enfants victimes, citons d'ailleurs :

« *Les enfants, lorsqu'ils grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence.* » (cf. Observatoire des violences envers les femmes Conseil départemental Seine Saint-Denis 2012).

« *De toute façon, quoi qu'il en soit, qu'il soit témoin seulement et ou victime, les effets sont les mêmes. C'est ce qu'il faut retenir. Etre, vivre dans un monde de la violence, dans une famille où la violence est permanente ou l'exposition à la violence est chronique entraîne des symptômes chez les enfants.* » (cf. Liliane Daligand, Professeure de médecine Légale, Université Lyon 1, psychiatre psychanalyste, C.H. Lyon sud, experte auprès de la Cour d'appel de Lyon).

Les conséquences des violences sur les enfants ne sont pas négligeables, elles sont visibles pour certains enfants avant leur majorité au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. Pour d'autres, les signes de souffrances ne sont pas repérés voire inconnus ou niés par les adultes.

Les femmes viennent parfois sur le service avec leurs enfants, et ce, pour différentes raisons :

- * pour des raisons pratiques, principalement l'absence d'un mode de garde (jeunes enfants, le mercredi, les périodes de vacances scolaires, enfant malade, allaitement...),
- * l'enfant sert de prétexte pour sortir du domicile conjugal (il a un rendez-vous médical par exemple),
- * l'enfant ne peut rester au domicile avec le père, sa mère craint pour sa sécurité,
- * pour des raisons psychologiques : relation mère/enfant fusionnelle, enfant béquille...

Les femmes sont amenées à réfléchir sur leur rôle parental et leur responsabilité en tant que parent.

A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles orientent si nécessaire vers des suivis adaptés. Une attention particulière est accordée aux enfants car il est important, dans un premier temps, pour eux de :

- * pouvoir rompre le silence,
- * apprendre qu'ils n'y sont pour rien,
- * apprendre qu'ils peuvent être aidés,
- * savoir que la Loi interdit de tels comportements que rien ne justifie.

Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales.

Il convient donc de rester vigilants. Le nombre significatif de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, dans un contexte de violence conjugale a de quoi interpeller.

A la connaissance du service, **42** mesures éducatives ont été prises dans le cadre de la protection de l'Enfance (30 en 2016, 43 en 2015).

- * **39** mesures prises suite à la saisine du Juge des Enfants (26 en 2016, 40 en 2015),
- * **3** mesures administratives exercées (4 en 2016, 3 en 2015).

	Nombre
Mesures judiciaires	39
Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	18
Placement Judiciaire	5
Ordonnance de Placement Provisoire (OPP)	11
Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)	5
Mesures administratives	3
AED	3
Total	42

Concernant les enfants majeurs, il n'est pas rare de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

2.1.3 Ages des femmes

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
ST BRIEUC	1	30	161	71	32	24	1	93	413
LOUDEAC	0	0	6	6	6	2	0	4	24
ROTRENEEN	0	0	5	3	1	0	0	1	10
LAMBALLE	0	2	8	11	7	3	0	5	36
TOTAL 2017	1 0.26%	32 8.42%	180 47.37%	91 23.95%	46 12.11%	29 7.63%	1 0.26%	103	483
TOTAL 2016	6 1.58%	30 7.89%	175 46.05%	94 24.74%	45 11.84%	30 7.89%	0 0%	161	541
TOTAL 2015	3 0.76%	27 6.82%	184 46.46%	107 27.02%	42 10.61%	33 8.33%	0 0%	141	537

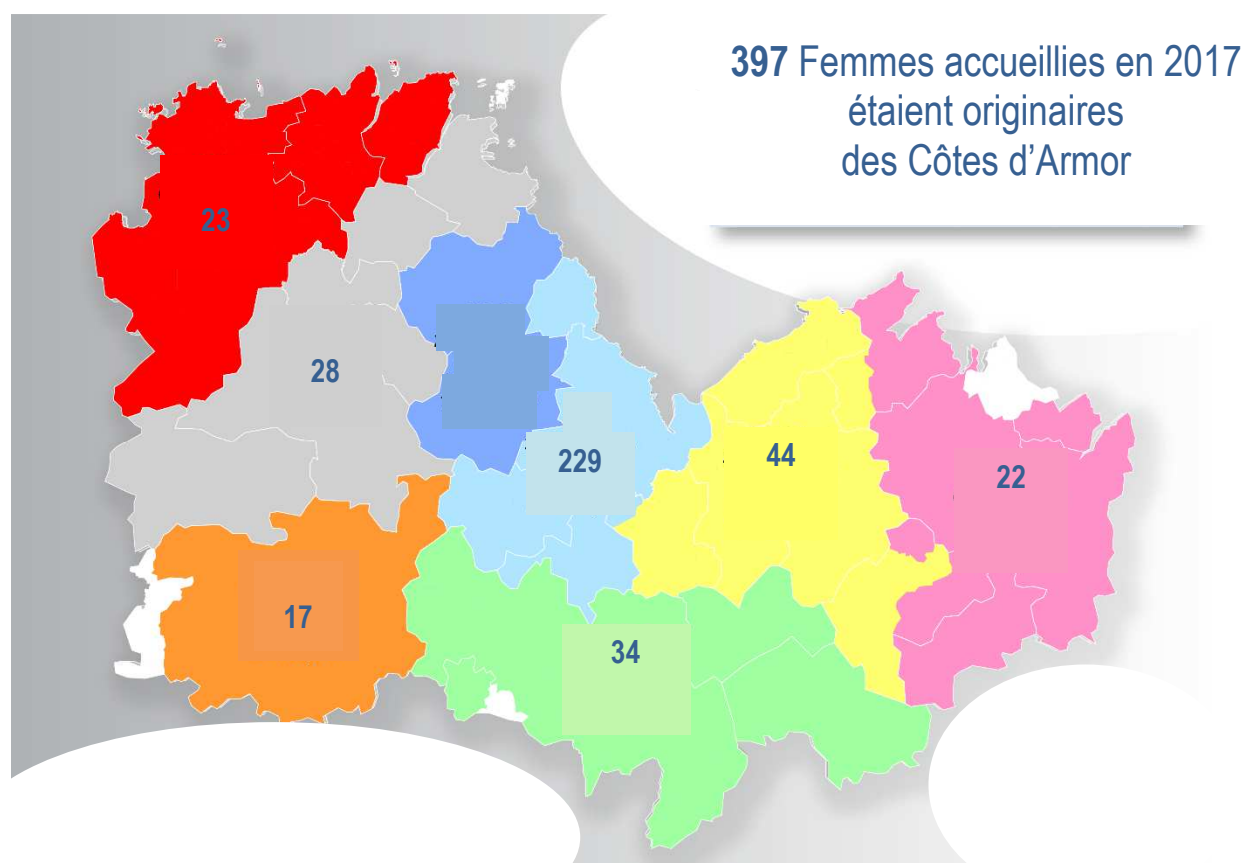
La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2017 a entre 26 et 39 ans ce qui représente **47.37%** (46.05% en 2016, 46.46% en 2015).

A noter par ailleurs, la part des femmes de plus de 60 ans qui reste encore conséquente cette année : **7.89%** (7.89% en 2016, 8.33% en 2015).

2.1.4 Origines géographiques

SECTEURS	% 2015	% 2016	% 2017
ST BRIEUC	47.74	44.92	47.41
LAMBALLE	8.49	10.72	9.11
GUINGAMP	7.36	4.99	4.55
DINAN	10.94	4.81	4.55
PAIMPOL	0.93	0.37	1.24
LOUDEAC	5.66	7.58	7.04
LANNION	3.02	2.96	4.76
ROSTRENEN	5.66	3.70	3.52
Bretagne	1.89	3.14	2.90
Autres départements	0.57	1.11	1.66
Etranger	0	0	0
Non communiqué	7.74	15.71	13.25
TOTAL	100.00	100.00	100.00

Origine des femmes victimes de violences conjugales et familiales, **par EPCI**, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes:



Origine des femmes victimes de violences conjugales et familiales, sur le territoire de **Saint-Brieuc Armor Agglomération**, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes:



Femmes accueillies et accompagnées par le service, issues des quartiers prioritaires de Saint-Brieuc Agglomération :

	Saint-Brieuc Croix Lambert	Saint-Brieuc Europe Balzac - Ginglin	Saint-Brieuc Waron Point du jour	Ploufragan Iroise	Plédran Les Côteaux	TOTAL
2017	4	13	2	4	3	26
2016	11	9	4	0	2	26
2015	9	8	6	2	0	25

Nous avons recensé **26 femmes résidant dans les quartiers prioritaires de l'agglomération**, les femmes que nous avons accueillies (que ce soit dans nos locaux ou par téléphone) ne souhaitent pas toujours donner d'information sur leur lieu de résidence, on peut donc penser qu'il s'agit d'un chiffre à minima.

2.1.5 Ressources à l'entrée

PERMANENCES	Salaire Retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
SAINT-BRIEUC	163	34	36	15	23	34	108	413
LOUDEAC	9	2	5	2	1	1	4	24
ROSTRENEN	6	0	0	1	0	0	3	10
LAMBALLE	14	3	4	4	2	4	5	36
TOTAL 2017	192	39	45	22	26	39	120	483
TOTAL 2016	200	50	45	15	30	35	166	541
TOTAL 2015	199	50	51	16	22	42	157	537

Parmi les 363 femmes pour lesquelles on connaît leur situation financière et professionnelle :

- ✓ On peut noter que **192 femmes** perçoivent un salaire, une retraite ou exerce une profession libérale soit **52.89%** (53.33% en 2016, 52.37% en 2015),
- ✓ **39 femmes** n'ont **pas du tout de ressources** soit **10.74%** (9.33% en 2016, 11.05% en 2015),
- ✓ **106 femmes** bénéficient des **minimas sociaux** soit **29.20%** (29.33% en 2016, 30.79% en 2015) : AAH, RSA, chômage/formation,
- ✓ **110** d'entre elles exercent **une activité à temps plein** soit **30.30%** (28.80% en 2016, 32.63% en 2015).

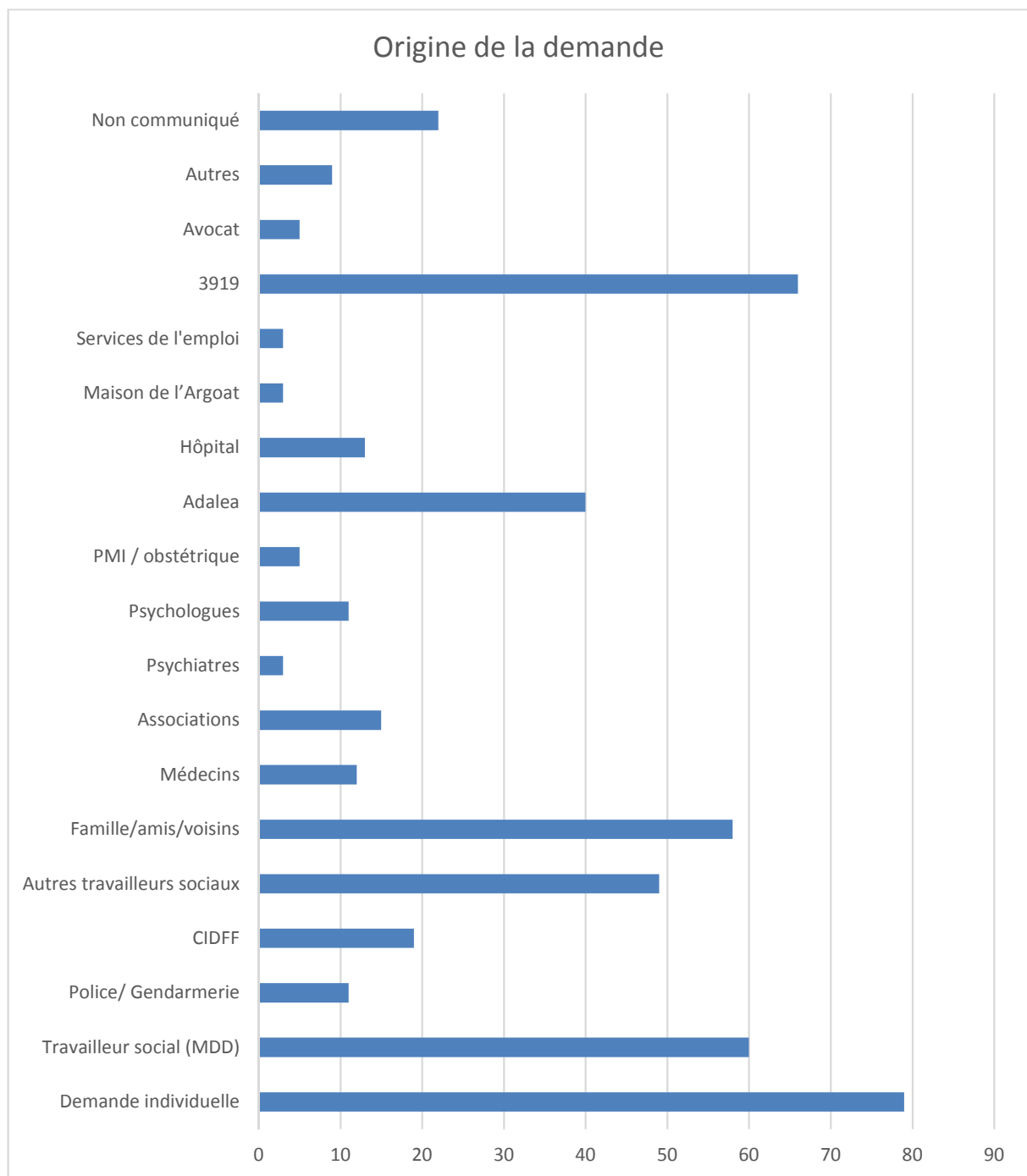
Les catégories socioprofessionnelles des personnes :

Cadres	1.78%
Chefs d'entreprises / Commerçantes / Artisanes / Agricultrices	3.56%
Au chômage	12.10%
Employées	38.08%
Etudiantes / Scolaires / Stagiaires	3.56%
Femmes au foyer	9.96%
Ouvrières	7.47%
Profession intermédiaire	11.39%
Profession libérale	3.56%
Retraitées	8.54%

Note :

Les catégories socioprofessionnelles ne reflètent pas toujours le niveau de ressources des personnes. Par exemple : dans la catégorie 2 (chefs d'entreprises...) il existe une grande disparité dans les ressources.

2.1.6 Origine de la demande



Origine de la demande	ST BRIEUC	LOUDEAC	ROSTRENE	LAMBALLE	TOTAL
Demande individuelle	17.19%	0.97%	0.24%	0.73%	16.36%
Travailleur social (MDD)	11.86%	0.73%	0.73%	0.00%	12.63%
Police/ Gendarmerie	2.42%	0.00%	0.24%	0.00%	2.28%
CIDFF	3.87%	0.24%	0.24%	0.00%	3.73%
Autres travailleurs sociaux	9.93%	0.00%	0.24%	1.69%	10.14%
Famille/amis/voisins	12.11%	0.73%	0.00%	1.94%	12.63%
Médecins	2.91%	0.00%	0.00%	0.00%	2.48%
Associations	2.91%	0.73%	0.00%	0.00%	3.11%
Psychiatres	0.73%	0.00%	0.00%	0.00%	0.62%
Psychologues	2.18%	0.48%	0.00%	0.00%	2.28%
PMI / obstétrique	1.21%	0.00%	0.00%	0.00%	1.04%
Adalea	8.23%	1.21%	0.24%	0.00%	8.28%
Hôpital	2.42%	0.24%	0.24%	0.24%	2.69%
Maison de l'Argoat	0.73%	0.00%	0.00%	0.00%	0.62%
Services de l'emploi	0.73%	0.00%	0.00%	0.00%	0.62%
3919	14.04%	0.24%	0.24%	1.69%	13.87%
Avocat	1.21%	0.00%	0.00%	0.00%	1.04%
Autres	1.45%	0.00%	0.00%	0.48%	1.66%
Non communiqué	3.87%	0.24%	0.00%	0.48%	3.93%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

16.36% des femmes prennent elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (10.17 % en 2016, 12.66% en 2015).

Parallèlement, on observe aussi **une nette augmentation des orientations du numéro national le 3919, on est passé de 18 orientations en 2011 à 67 en 2017 (soit 3.74% en 2011 contre 13.87% en 2017)**. On peut penser, que le recours au 3919 est un réflexe de plus en plus intégré par la victime du fait des campagnes de communication. C'est le premier appel qu'une personne peut faire avant d'être orientée vers les relais départementaux.

Les permanences téléphoniques ont pour objectif de permettre un premier contact qui peut aboutir à un accompagnement sur du plus long terme.

L'entretien téléphonique nécessite un temps d'écoute conséquent. Il s'adresse, dans un premier temps, à des personnes qui ne se déplaceraient pas d'emblée pour un entretien physique.

Lors de l'entretien téléphonique, en fonction de l'évaluation de la situation, la proposition d'un rendez-vous physique est systématiquement faite. Cependant, les personnes n'acceptent pas toujours et ne viennent pas forcément au rendez-vous lorsqu'il y en a eu un de fixé. En revanche, très souvent, elles vont solliciter, à nouveau, le service sur les plages horaires des permanences téléphoniques.

Nous avons repéré que les personnes qui appelaient sur ce temps de permanence sont très souvent, en état de crise, de choc... Ces personnes ont besoin d'une écoute immédiate mais ne sont pas forcément prêtes, dans cette première écoute, à engager des démarches de séparation, de porter plainte, d'aller voir un médecin ...

Certaines personnes sont aussi demandeuses de conseils par rapport à leur couple, d'exprimer leurs ambivalences. Pour certaines personnes, nous remarquons que le rendez-vous physique signifie l'engagement vers un départ, qu'elles ne sont pas encore prêtes à assumer ou qu'elles ne veulent ou ne peuvent accomplir.

Il convient de préciser que le travail, dans le cadre des entretiens téléphoniques, ne se limite pas à l'écoute. De nombreux contacts, avec l'accord de la personne, sont très souvent nécessaires avec de multiples partenaires pour assurer sa sécurité, sa protection et celle de ses enfants.

Par ailleurs :

- ✧ **22.77%** sont orientées par un travailleur social (25.88% en 2016, 39.74% en 2015).
Les actions de sensibilisation et de formation réalisées depuis plusieurs années ont contribué à favoriser une meilleure prise en compte des victimes à la fois en termes d'évaluation et d'orientation vers Accueil Ecoute Femmes.
- ✧ **12.63%** des orientations se font par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins (11.65% en 2016, 15.70% en 2015).
- ✧ **18.47%** des orientations se font par le biais d'hôpitaux et de médecins (5.57 % en 2016, 8.10% en 2015).

Le travail de **partenariat** avec les professionnels de santé s'est considérablement développé en 2017 notamment avec le **Centre Hospitalier Yves LE FOLL**. Grâce au soutien de l'ARS Bretagne, une action de formation a été mise en place à destination des professionnels de santé des Urgences.

Enfin, une permanence du service se tient au sein du Pavillon de la Femme et de l'Enfant tous les 15 jours afin de favoriser la démarche, pour les femmes hospitalisées, de solliciter le service.

L'augmentation des orientations provenant des professionnels de santé tient justement du développement de ce partenariat

2.1.7 Violences exprimées

La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

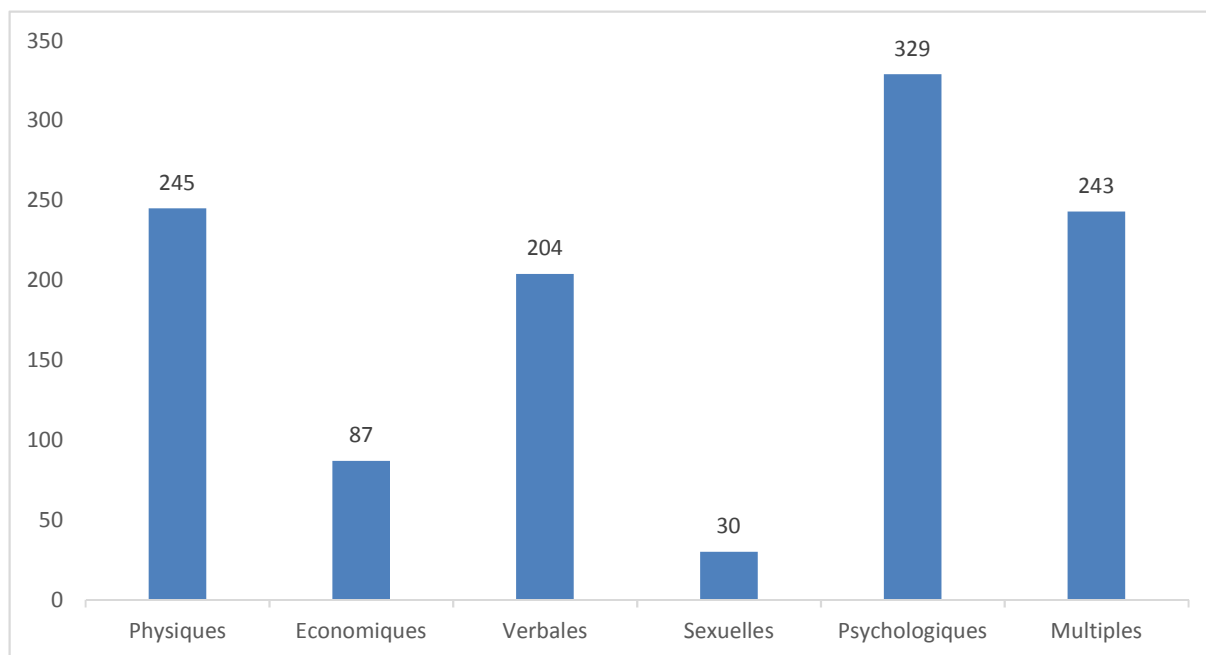
Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur et n'est plus en capacité de penser. C'est l'insupportable qui l'amène à mettre en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres. La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer une autre vie à construire.

Les violences conjugales :



Dans le rapport ONDRP 2012, parmi les 13 866 fiches renseignées concernant une situation de violence entre conjoints, la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes) repère que 52 % des femmes se sont déclarées victimes de trois formes de violence (psychologique, verbale et physique).

« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle » Rapport de l'O.M.S 2002. C'est également ce que nous constatons, à noter qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir en parler.

Les violences psychologiques restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime, elles peuvent conduire notamment à l'alcoolisme, au suicide... Aussi, non prises en comptes par les magistrats par manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

Les violences autres que conjugales :

71 autres situations, hors violences conjugales, se répartissent ainsi (68 en 2016, 84 en 2015) :

- ✓ **56 situations de viols** (50 en 2016, 64 en 2015) dont :
 - 30 dans la cellule familiale
 - 3 au travail
 - 23 autres viols
- ✓ **15 autres agressions** (12 en 2016, 12 en 2015)

Ces chiffres sont bien en-deçà de la réalité, en effet, il est rare que les femmes puissent parler des violences sexuelles qu'elles ont subies, non seulement c'est un sujet encore très tabou, mais parler de ces violences réveille aussi le traumatisme.

Dans le rapport ONDRP 2012 sur les 13 866 fiches renseignées de la FNSF seules 1082 fiches (7,80%) citent des violences sexuelles entre conjoints.

2.1.8 Demandes exprimées

Ces demandes se regroupent en quatre grandes thématiques :

	Ecoute & soutien	Groupe de paroles	Hébergement	Information
SAINT-BRIEUC	239	8	45	65
LOUDEAC	7	/	/	4
ROSTRENEN	4	/	/	/
LAMBALLE	18	/	2	2
TOTAL	268	8	47	71

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes,
- **Les demandes d'hébergement :**
A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute.
Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) lorsque la demande d'hébergement est formulée.
- **Les demandes d'informations** s'organisent plus particulièrement autour de la mise en place des permanences téléphoniques.

2.1.9 Informations médicales et judiciaires

Il paraît intéressant de mettre en lumière, cette année, les données recensées par le service sur les aspects médicaux et judiciaires.

Sur le plan médical, il est à noter que 116 certificats d'arrêt de travail ont été réalisés en 2017 avec, pour 41 d'entre eux, des Interruptions Temporaires de Travail (ITT) :

- 23 pour une durée de moins de 8 jours,
- 18 pour une durée supérieure ou égale à 8 jours.

En ce qui concerne les actions menées **sur le plan judiciaire**,

- 37 mains courantes ont été déposées,
- 148 plaintes.

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait à l'Association ADALEA autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir, dans ce cadre, des effets thérapeutiques.

2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences**, désirant vivre l'expérience d'appartenance à un groupe ;
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés, aider à retrouver des attitudes d'autonomie** : le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème peut permettre une identification, ce qui permet de trouver un appui ;
- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension de leur vécu pour tenter de sortir de la position de victime**, étape nécessaire à la reconstruction ;
- **Revaloriser l'estime d'elles-mêmes, restaurer son identité et son intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences ;
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes** ;
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social** ;
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**, restaurer les places de chacun, père et mère, les rendre effectives dans leur rôle éducatif ;
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer le souhait de participer au groupe et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et permettre leur intégration dans le vécu du groupe.

2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

✓ L'accueil et le suivi des femmes

Entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.

✓ Les regroupements

Un regroupement de deux heures tous les quinze jours, à partir d'un calendrier fixé à l'avance, avec en amont un temps de préparation d'une heure. Ce rythme est un des éléments important, il permet de faire un réel travail par sa régularité, cela pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.

✓ Partenariat, bilan, dossiers...

Tout au long de l'année, des espaces temps sont retenus afin d'effectuer les démarches en direction du partenariat concernant l'activité et la présentation du fonctionnement du groupe de paroles. Par

ailleurs, des temps sont dégagés pour la rédaction de bilans, de dossiers sur le fonctionnement du groupe.

2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif, de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Ainsi, ce qui se dit et se vit dans le groupe fait partie de la trame.

Une trame de rencontre est établie par les professionnelles, qui s'articule en fonction des attentes du groupe et en fonction des séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans un salon mis à disposition à cet effet au sein d'Accueil Ecoute Femmes à Saint-Brieuc.

2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'ADALEA co-animent et accompagnent le groupe. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque professionnelle éclaire la pratique de l'autre.

2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année

- ✓ **5 entretiens préalables** ont ainsi été réalisés (7 en 2016, 9 en 2015).
- ✓ **7 femmes ont participé au groupe** sur l'année,
- ✓ **17 rencontres se sont déroulées** (15 en 2016, 19 en 2015).

2.2.9 Les effets

Les effets sont différents suivant les personnes, selon là où elles en sont personnellement. La parole, liante au sein d'un groupe permet de lever la honte, de la nommer, de la reconnaître. Par la parole, les femmes qui participent au groupe sortent de la victimisation, elles brisent l'isolement, le silence dans lequel elles vivaient suite aux violences subies.

Les récits que font les participantes, esquisse d'une histoire, des difficultés de chacune et les échos des autres femmes du groupe peuvent être des solutions imaginées, des rapprochements de situations qu'elles ont elles-mêmes connues, des causes envisagées, des réflexions existentielles.

Les participantes trouvent une place active dans l'élaboration de leurs difficultés et des solutions à trouver avec l'aide et le soutien des autres femmes. Ces échanges, plus ou moins intimes, forment le tissu et la richesse du groupe.

Les femmes puisent, dans le groupe, la force de passer de victimes à actrices et de sortir de la soumission. Parler de ses difficultés en groupe évite l'individualisation de questions qui s'avèrent collectives. Les réflexions collectives qui y sont engagées ressource le narcissisme mis à mal dans la relation de couple. La revalorisation se fait beaucoup par les autres.

Le passage dans le groupe peut être bref pour certaines, pour d'autres, c'est un investissement à plus long terme. C'est un passage qui toujours laisse la trace d'un possible à reconstruire (cf. chapitre 5. Témoignages). Le groupe permet, à partir de la parole libérée, d'orienter les femmes de façon individuelle vers des structures ou professionnels adaptés.

Ainsi en 2017, les 7 femmes qui ont participé au groupe de paroles ont pu commencer ou prolonger ce travail de reconstruction, de revalorisation, leur permettant d'appréhender différemment leur devenir.

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées

Trop souvent méconnue, la violence conjugale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.

Dans ce cadre, Accueil Ecoute Femmes a réalisé en 2017 des actions de sensibilisation à la thématique des violences conjugales.

2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année

En 2017, 310 personnes ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation et/ou de formation à la problématique des violences conjugales (511 en 2016, 1019 en 2015, 1 099 en 2014) dont :

- ✓ Des jeunes étudiants, lycéens ou collégiens,
- ✓ Des travailleurs sociaux,
- ✓ Des stagiaires,
- ✓ Des médecins généralistes, hospitaliers, urgentistes et des internes.

Ainsi, 7 actions de sensibilisation et/ou de formation ont été organisées en 2017 (22 en 2016, 18 en 2015, 21 en 2014) :

Dates	Secteur géographique / structure	Type de sensibilisation / formation	Public	Nombre de personnes
30 Janvier	Saint-Brieuc	1 formation	Médecins urgentistes	14
16 Mars	Loudéac	1 ciné / débat	Lycéens	26
23 Mai	Moncontour	1 sensibilisation autour d'une course solidaire	Collégiens	120
26 et 27 Juin	Saint-Brieuc	1 formation	Travailleurs Sociaux du Conseil Départemental	14
25 et 26 Septembre	Guingamp	1 formation	Travailleurs Sociaux du Conseil Départemental	15
6 et 7 Novembre	Rennes	1 formation	Travailleurs Sociaux	11
30 novembre	Gouarec	1 sensibilisation	Etudiants	110
TOTAL				310

2.3.3 Compte rendu des actions de sensibilisation et de formation

Il ressort de ces actions, une dimension partenariale et éthique très forte autour des questions soulevées sur le thème des violences conjugales.

Les participants, ont ainsi pu obtenir non seulement une sensibilisation ou une formation mais aussi découvrir ou redécouvrir des partenaires. Cette connaissance du partenariat qui peut agir en amont ou bien en aval de l'intervention des professionnels sensibilisés apporte une cohérence d'intervention pour les femmes victimes de violences conjugales. La concrétisation de cette cohérence c'est le travail au quotidien, les échanges, les orientations pour une bonne prise en charge des victimes.

Personnes rencontrées sur la problématique :

- * 2 lycéennes 1^{ère} ES du Lycée Renan. Travail TPE.
- * 2 lycéennes du Lycée Freyssinet. Travail TPE
- * 1 personne en reconversion professionnelle
- * 2 étudiantes en 1^{ère} année TISF sur un projet collectif de réaliser un flash mob pour sensibiliser sur la problématique des violences faites aux femmes
- * 1 étudiante monitrice éducatrice
- * 3 lycéennes 1^{ère} ES du Lycée Rabelais. Travail TPE sur le thème de l'égalité

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental :

Sur Lamballe, la permanence qui a débuté le 15/09/2011 à la demande de la ville de Lamballe est désormais bien repérée, les orientations sont en augmentation constante.

Le partenariat avec la Mairie de Lamballe, la communauté de communes, le CLSPD, les liens étroits entretenus avec ces partenaires depuis plusieurs années, nous ont permis d'être reconnus comme acteur privilégié au titre du bureau départemental.

- * Ainsi, dans le cadre des actions pour l'élimination des violences faites aux femmes et intra familiales, le service Vie Sociale et Prévention de la ville de Lamballe a mis en place sur l'année 2017-2018 en partenariat avec le Quai des Rêves un projet sur le thème de la résilience et de la reconstruction de soi.
En tant que spécialiste de la question des violences faites aux femmes, Accueil Ecoute Femmes a été sollicité en amont de la construction de ce projet et pour la création d'ateliers d'expression sur 2018.
- * Participation à la conférence sur la résilience de Laurence Noël.



Suivre

Participation d'Adalea: Accueil Ecoute Femmes au CLSPD @Prefet22 de #Lamballe #violencesfaitesauxfemmes



Sur Rostrenen, les 2 permanences mensuelles ont été mises en place en octobre 2009 à la demande des travailleurs sociaux du territoire. Faute de moyens financiers, une des deux permanences a dû être supprimée de juin 2016 à février 2017.

Depuis mars 2017, les 2 permanences mensuelles ont pu reprendre. Ces permanences sont bien repérées par les acteurs locaux et les échanges avec les travailleurs sociaux, sont réguliers. On peut supposer que la diminution du nombre des permanences jusqu'en début 2017 a eu une incidence sur les orientations et le nombre de personnes reçues. En effet, à partir du milieu de l'année, seulement, 5 nouvelles situations nous ont sollicitées. Alors que le besoin reste bien identifié par tous, sur ce secteur essentiellement rural, les permanences n'en demeurent pas moins très fragilisées.

Sur Loudéac, il existe une forte mobilisation et une attention particulière accordée aux situations de violences conjugales. La permanence est bien identifiée par les partenaires locaux.

Nous sommes régulièrement sollicitées sur des situations et conviées à des réunions de synthèses.

Le travail en partenariat se doit d'être consolidé et élargi, des collaborations sont engagées notamment avec le service des Urgences du Centre Hospitalier du Centre Bretagne.

Sur Saint-Brieuc :

Intervenante sociale au commissariat :

Depuis novembre 2015, une intervenante sociale intervient au commissariat. Nous travaillons avec elle autour des situations rencontrées.

Les deux rencontres partenariales initiées en 2016 avec les professionnelles du CHRS Clara Zetkin nous ont permis d'entretenir une étroite collaboration qui s'est poursuivie sur l'année 2017. Ce partenariat spécifique favorise notamment l'accompagnement vers le dépôt de plainte, réponse complémentaire à celles que nous pouvons apporter. Les orientations vers le commissariat de même que les orientations de l'intervenante sociale vers Accueil Ecoute Femmes sont ainsi facilitées.

Participation à un groupe de travail sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences

Démarré en 2016 ce groupe de travail, avait pour vocation de réunir l'ensemble des partenaires concernés du département. Ce groupe de travail, co-animé par la DDSCS et le SIAO, s'est poursuivi en 2017 et deux réunions se sont tenues les 09/06 et 14/09 à la DDSCS avec pour objectifs de :

- Définir les critères à retenir pour capter un logement dédié aux femmes victimes de violences et à leurs enfants,
- Recenser les problématiques dans la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants : hébergement d'urgence, insertion, accès au logement.
- Recenser les caractéristiques des différents logements existants
- Recenser les différentes modalités d'accueil et d'accompagnement
- Identifier les bonnes pratiques, élaborer des process pour améliorer la prise en charge et leur parcours.
- Rédiger un guide reprenant tous ces éléments

Accueil Ecoute Femmes a été repéré comme un acteur important du fait de sa spécificité et de ses connaissances sur la problématique des violences. De même ses connaissances des difficultés et des besoins de ces femmes et de ces enfants autour de l'hébergement d'urgence ont pu alimenter la réflexion et les analyses.

Ces temps d'échanges ont aussi permis de faire remonter la précarité et vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les femmes et leurs enfants en hébergement d'urgence.

Un certain nombre de difficultés sur les accueils en urgence ont été mises en avant, notamment :

- L'absence d'accompagnement lors de la mise à l'abri en urgence,
- Un délai d'attente important avant une entrée en CHRS,
- Encore beaucoup de mises à l'abri qui se font à l'hôtel,
- Des enfants témoins et victimes pour lesquels aucune prise en charge n'est prévue, etc.

Les membres du groupe de travail misent sur le développement des solutions d'hébergement alternatives à l'hôtel auxquelles il faut greffer un accompagnement spécifique et insistent sur la nécessité de prévoir une prise en charge des enfants qui accompagnent leurs mamans et qui ont besoin d'une écoute et d'une attention particulière.

Cette réflexion se poursuit avec la rédaction d'un guide pour l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

La réflexion se poursuit pour améliorer les réponses à l'abri en urgence sur l'ensemble du département.

Le CAP – Centre d'Aide à la Parentalité

C'est un partenaire avec lequel nous poursuivons le travail autour de la parentalité. Plusieurs rencontres sont programmées chaque année.

Association Le Gué

Cette rencontre souhaitée par Accueil Ecoute Femmes, le CHRS « Clara Zetkin » et l'Association Le Gué s'est déroulée dans les locaux du Gué. L'objectif était de faire la connaissance des nouveaux professionnels, de visiter les locaux, d'échanger sur nos missions respectives, nos pratiques complémentaires et de réaffirmer notre partenariat.

La Maison des Femmes – Femmes migrantes

Il existe une spécificité des violences pour les femmes migrantes. Au-delà des violences conjugales, d'autres violences ont été subies : violences sexuelles, violences qu'elles fuient des zones de guerre, qu'elles subissent pendant leur parcours migratoire ou qu'elles rencontrent à leur arrivée en France (prostitution, violence institutionnelle, ..., etc.). Ce sont des vécus très traumatiques et souvent très profonds.

La prise en charge de ces violences, le recueil des récits lors des confrontations avec les autorités administratives, est difficile.

Dans la recherche de l'emploi, une disqualification supplémentaire s'ajoute à la complexité de ces situations : la non-reconnaissance de la qualification professionnelle.

Nous sommes amenées à rencontrer individuellement ces femmes et à travailler en lien avec d'autres associations autour de ces situations.

Cette préoccupation est venue rencontrer celle de l'association Marche Mondiale des Femmes 22 qui avait en 2015 pris pour thème « Les Femmes migrantes ». Forte des constats faits par les différentes associations, La Maison des Femmes a initié des rencontres avec l'ensemble des associations partenaires pour construire un travail en réseau autour de l'accompagnement des femmes migrantes.

En 2017, trois rencontres ont eu lieu à la Maison des Femmes. Chaque association a pu avoir une meilleure connaissance des missions, des possibilités d'actions et des limites des autres associations.

Lors de ces réunions de travail, nous avons pu rencontrer : Marche Mondiale des Femmes 22, Secours Catholique, CIDFF, ASTI, CIMAIDE, Planning Familial, Secours populaire, RESIA, Femmes de Bretagne...

Une réflexion est toujours en cours pour la création d'un réseau polyvalent pour améliorer l'accueil de ce public.

Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.

Rencontre avec Mme Hélène Croguennec Le Saout, le 05/01 à la Préfecture. Présentation du projet de permanence au sein de l'hôpital Yves le Foll et de la formation à laquelle elle a souhaité participer le 30/01/2017.

La poursuite des permanences juridiques du CIDFF au sein du service

Les permanences du CIDFF au sein de nos locaux, une fois par mois (le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12h00) sont effectives depuis octobre 2015.

En 2017 :

9 permanences ont été réalisées.

34 femmes différentes ont été reçues.

Les femmes sont orientées par le service Accueil Ecoute Femmes et par le CHRS Clara Zetkin.

Cette permanence permet de renforcer le partenariat et de faciliter les échanges sur les situations favorisant ainsi une meilleure prise en charge des personnes.

Le Centre Hospitalier Yves Le Foll

Dans la suite du travail partenarial que nous avons initié en 2015 avec les médecins et de la mise en place du médecin référent violences conjugales au sein des Urgences, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Directeur Adjoint, des cadres de santé des Urgences, cadre du pôle Pavillon de la Femme et de l'Enfant, le médecin référent violences conjugales, l'assistante sociale des Urgences. Ce travail partenarial s'est poursuivi en 2017.

Ces rencontres avaient pour objectifs :

- Visite du Pavillon de la Femme et de l'Enfant en vue de la mise en place de la permanence,
- Mieux faire connaître la problématique aux professionnels de santé, en organisant une action de sensibilisation,
- Tisser des liens plus formalisés avec l'Hôpital et améliorer notre collaboration,
- Mettre en place une permanence du service dans les locaux du Pavillon de la Femme et de l'Enfant.

Le 30/01/2017 : une formation/sensibilisation a été réalisée dans les locaux de l'hôpital à laquelle 14 personnes ont participé. Le groupe était composé de : 2 cadres de santé (Urgence et Pavillon de la Femme et de l'Enfant), 4 médecins, 3 assistantes sociales, une aide-soignante, une infirmière, une psychologue. 2 professionnels de santé dépendaient du C.H de Paimpol et 2 autres professionnels de santé dépendaient à la fois du C.H de Saint-Brieuc et de Paimpol.

Cette formation a été très bien accueillie.

Le 16/05/2017 : date de l'ouverture de la première permanence. Des financements ont été sollicités auprès de l'ARS pour la prise en charge de cette permanence et ont été accordés jusqu'au 31/05/2018.

En 2017, les permanences sont au rythme de 2 fois par mois, les 1^{er} et 3^{ème} mardis matin de 9h00 à 11h30. Elles ont lieu dans les locaux du Pavillon de la Femme et de l'Enfant (P.F.E).

Un bilan intermédiaire s'est déroulé le 9/11/2017. Plusieurs constats et remarques ont été faits lors de ce bilan. Peu de public a été reçu, cependant une étroite collaboration avec les cadres de santé, les professionnelles assistantes sociales, sages-femmes, centre de planification, service des Urgences, médecins, s'est concrétisée. De plus, on observe une augmentation des orientations de l'hôpital vers nos permanences au 30 bis du docteur Rochard à Saint-Brieuc. Autour du 25/11, nous avons participé à une action d'information et de sensibilisation auprès du public.

Bien que tous les professionnels de l'hôpital soient informés il faut du temps pour que la permanence soit bien identifiée.

Des axes d'amélioration ont été proposés :

- Se rapprocher du service des Urgences. Des déplacements systématiques vers ce service par la professionnelle lors de chaque permanence effectuée afin que la permanence soit bien repérée et que les orientations puissent se faire plus facilement.
- Changer le jour de la permanence. L'activité des Urgences connaît un pic plutôt sur les après-midis. Il est ainsi plus judicieux, pour 2018, de fixer nos permanences les lundis après-midi de 14h00 à 16h30.
- Un support de communication de type carte de visite sera travaillé par Accueil Ecoute femmes qui pourra être facilement remis aux personnes concernées.
- Chaque professionnelle portera un badge qui permettra de l'identifier dans les services.
- Proposition de présenter les permanences d'Accueil Ecoute Femmes via les futurs écrans dynamiques qui seront mis dans les salles d'attente.

Un autre point d'étape est à programmer à l'issue du 1^{er} trimestre 2018.

3.2 D'autres actions sur l'année :

D'autres actions menées avec le CHRS Clara ZETKIN ont marqué cette année :

Autour du 8 mars

Participation à la tenue d'un stand, le 08/03 sur le marché de Saint-Brieuc avec la diffusion d'une vidéo réalisée par les professionnelles du CHRS et les femmes hébergées, intitulée « A bout de souffle ». Ce document explique ce qu'est le harcèlement de rue et comment réagir en tant que victime ou témoin.

Participation, le 11/03 au forum des associations organisées par la Maison des Femmes 22 autour du 8 mars.

Jeu « Équité toi ? »



Début janvier 2017, une demande de labellisation du jeu « Équité toi ? » a été faite auprès du cabinet de la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes. Le 18 janvier 2017, il a obtenu officiellement la labellisation « sexisme pas notre genre », ce qui valorise l'outil et permet de mieux le faire connaître.



Course solidaire



03:28 - 23 mai 2017

Une professionnelle d'Accueil Ecoute Femmes et des professionnelles du CHRS « Clara Zetkin » ont tenu un stand et animé une action de prévention en direction des collégiens avec comme support le jeu « Équité toi ? ».

Remise d'un chèque de 800 euros le 9/10/17

Une course solidaire a été initiée et organisée le 23 mai par le collège F. Lorand de Moncontour qui nous a sollicité pour y participer.

L'objectif de cette action solidaire au sein du collège était de faire connaître les associations humanitaires, leurs actions et de leur apporter un soutien financier. Chaque équipe qui courrait au sein du collège choisissait une cause pour laquelle elle s'engageait. Une des causes retenues était les violences faites aux femmes.

Les associations sollicitées étaient présentes au moment de l'événement et devaient faire une action de prévention.



Ces actions de prévention menées de manière régulière, auprès des enfants/adolescents du département et notamment dans les collèges et lycées ne sont pas nouvelles. Elles se poursuivent et viennent s'inscrire dans une démarche de prévention.

Les objectifs de ces actions en direction des adolescents :

- Informer et sensibiliser sur les formes de violence, le cycle, le processus, et l'impact de la violence sur la famille,
- Poser des repères sur les relations hommes/femmes, le respect, les comportements non-violents, la communication, le dialogue, déconstruire les stéréotypes de genre, l'égalité homme/femme,
- Rétablir les frontières au sein de la famille,
- Permettre d'amorcer une réflexion sur les représentations et le positionnement dans la relation amoureuse,
- Offrir un espace de parole, être à l'écoute, répondre aux interrogations, décoder les signaux de détresse,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement sur le département des jeunes et des familles.

Autour de la prise en charge des enfants témoins/victimes : « Histoire de dire »



L'année 2017 a tout particulièrement été marquée par le développement de l'action « **Histoire de dire** ». Cette réponse est apportée conjointement avec le CHRS Clara Zetkin.

Elle s'adresse directement et spécifiquement aux enfants témoins et victimes de violences intrafamiliales.

En 2017 :

97 permanences ont été réalisées accueillant ainsi **97 enfants** différents (il s'agit d'enfants accueillis ou hébergés sur Accueil Ecoute Femmes et le CHRS Clara Zetkin)

34 ateliers d'expression animés auprès de **15 enfants** différents.



Autour du 25 novembre

JE MARCHE, TU MARCHES, NOUS MARCHONS contre les violences faites aux femmes

À l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, la cinquième édition départementale s'est déroulée pour la première fois sur le territoire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A).

Cette manifestation, à vocation départementale, constitue un temps fort de sensibilisation du grand public au thème des violences faites aux femmes. L'action partenariale permet, en outre, de réunir au sein de son comité de pilotage les acteur.rice.s du réseau territorial de prévention et favorise ainsi les temps d'échanges et de partage.

Plusieurs femmes accueillies par Accueil Ecoute femmes y ont participé.



Réseau FNSF

Participation aux journées de travail avec les associations du territoire de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) :

Membre actif de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) depuis la création de l'association, Accueil Ecoute Femmes a participé cette année à une journée du réseau, le 25 mars à Saint-Malo, qui faisait suite aux autres journées de recherches, de réflexion et d'analyse sur l'accueil, l'hébergement et le logement.



Suite à ces journées des outils ont été créés.

Cette année, ce fut l'occasion de l'édition d'un guide juridique « Logement et violences conjugales ».

« La Fédération Nationale Solidarité Femmes est fière de présenter le présent guide qui a bénéficié de l'expérience et de l'expertise accumulées depuis 30 ans par les associations de son réseau et qui a pour vocation à être un outil pratique, clair et accessible au service des associations de lutte contre les violences conjugales et des femmes qu'elles accompagnent. »

Dominique Guillien-Isenmann, Présidente de la FNSF.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'hébergement d'urgence :

Cette année, nous faisons de nouveau le constat que les places réservées à l'hébergement d'urgence pour les femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales ne disposent d'aucun accompagnement global. Ces femmes et ces enfants sont doublement vulnérables du fait, d'une part du contexte des violences, d'autre part de la précarité et de l'angoisse inhérentes à l'accueil en urgence. C'est pourquoi, il est nécessaire de souligner qu'un accompagnement global sur ces situations est indispensable, ce qui n'est pas le cas actuellement faute de moyens dédiés.

Le logement d'urgence géré par ADALEA a comme particularité de pouvoir bénéficier d'un accueil sécurisé. Cet aspect s'avère essentiel dans la gestion des situations à risque. Ce dispositif d'accueil en urgence assure une sécurité adaptée. La proximité du logement d'urgence avec l'accueil de jour permet aux femmes hébergées, de solliciter Accueil Ecoute Femmes beaucoup plus facilement et de pouvoir bénéficier du soutien proposé.

Elles peuvent également utiliser des services de l'accueil de jour, à savoir : le poste informatique, le téléphone, le service buanderie ...

Il est aussi plus aisé de rencontrer les enfants, de leur porter une attention particulière, de mettre des mots sur la séparation et les violences vécues.

Pour une meilleure prise en charge de ces situations, les liens interservices ont été renforcés et des réunions de travail au niveau départemental, sur le parcours SIAO des femmes victimes de violences ont été initiées. Le groupe de travail constitué, partage les mêmes constats en lien avec la problématique et ces rencontres se sont poursuivies en 2017.

Comme en 2016, le logement d'urgence géré par ADALEA a été systématiquement occupé par deux ménages. Ceci vient mettre à nouveau en évidence un manque de places pour des familles nécessitant une protection accrue. Si la proximité d'un collectif est nécessaire, la cohabitation n'est cependant pas idéale dans cette problématique.

Nouveau mode de calcul de l'aide au logement :

La loi de finances 2016 est venue modifier le mode de calcul des aides au logement. Le décret proposant la prise en compte du patrimoine des familles dans l'attribution des allocations logement est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2016. Le montant accordé aux allocataires de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) devient dégressif à partir de 30.000 euros de patrimoine. Les livrets d'épargne et les résidences secondaires non louées sont intégrés dans la base de calcul. Pour les femmes mariées souhaitant quitter le domicile pour violence, ayant un peu de patrimoine, mais sans revenus propres ou très peu (pas de salaire, travail à temps partiel, très peu de revenus, retraite faible.), ce patrimoine ne peut être mobilisé avant la séparation des biens. Cette nouvelle loi devient un obstacle supplémentaire au départ, car ce patrimoine ou ces placements bloqués ne sont pas disponibles et ne le seront pour moitié que, souvent au mieux, un an après la demande en divorce. Pour certaines, faut-il le rappeler, le partage des biens se fait plusieurs années après le divorce, des oppositions à la vente des biens et pressions diverses du côté des auteurs de violence sont fréquentes dans ces situations. Une femme a pu obtenir la moitié du prix de la maison seulement 10 ans après le prononcé de son divorce.

L'hébergement d'insertion :

Aujourd'hui, il y a toujours un écart entre les demandes d'hébergement des femmes accompagnées et les offres disponibles dans le cadre du SIAO. Les professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes sont amenées à soutenir et accompagner, pendant de très longues périodes, ces femmes en attendant un hébergement.

Pour les personnes qui sollicitent le SIAO, un passage en CHRS serait nécessaire dans les semaines qui suivent la demande. C'est au moment du départ qu'il y a le plus de risques immédiats de passages à l'acte (suicides/homicides). C'est avant un départ qu'il faut anticiper ce risque et trouver dans ce moment l'assurance d'une sécurité. De même, dans les familles où la violence va croissante, il n'est pas toujours possible, sans prendre de risques, d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère... Ce sont parfois des solutions inadaptées qui sont trouvées.

Bien souvent les femmes et/ou enfants doivent rester au domicile ou accepter des conditions de logement temporaire peu satisfaisantes. Ceci, malgré la loi favorisant l'éviction du conjoint violent.

Ces suivis génèrent davantage d'attention et de disponibilités pour Accueil Ecoute Femmes.

Ils supposent :

- Un soutien quasi quotidien pour ces femmes en plein désarroi qui appellent plusieurs fois par semaine,
- Des contacts et écrits multiples avec les partenaires : justice, logement, SIAO, travailleurs sociaux et médico-sociaux...

Ces constats ont été remontés dans le cadre du groupe de travail avec le SIAO.

Le logement :

Retrouver un logement, pour les femmes qui ont décidé de se séparer pour se soustraire aux violences de leur conjoint, reste encore un parcours long et difficile.

Les délais d'attente d'attribution freinent l'étape de reconstruction de ces familles. Un travail d'information et de sensibilisation est à mener auprès du secteur locatif, la problématique des violences conjugales reste encore assez méconnue au niveau de ce partenariat indispensable.

De plus, pour les personnes mariées l'obtention d'un logement social est très difficile à obtenir, malgré un justificatif de dépôt de plainte, les offices, devant respecter la loi, exigent une attestation du tribunal de dépôt de la requête en divorce. Les tribunaux étant débordés, ces attestations trainent à parvenir et en cas de départ en urgence ces femmes ne peuvent trouver d'issue du côté du logement social.

Ces données ont également été discutées avec les partenaires du logement social, et remontées dans nos échanges lors des temps de travail avec le SIAO.

La situation économique actuelle et conséquences sur les femmes accompagnées :

Aux difficultés citées ci-dessus vient s'ajouter le contexte économique qui est, pour certaines femmes, un vrai frein dans la décision de quitter le conjoint violent, la peur de « manquer d'argent » est une donnée importante dans la décision de partir.

- * Certaines femmes ne peuvent partir au regard de leurs faibles ressources (Prestations CAF, indemnités Pôle Emploi, bas salaires ...). Elles redoutent une précarisation de leur situation et ce, surtout à l'approche de la retraite. Elles ont, pour la plupart, sacrifié leur vie professionnelle au profit de la vie familiale : congé parental, contrats précaires, travail à temps partiel...
- * Un certain nombre de femmes, déjà à la retraite, par crainte de perdre leur maison, de se retrouver avec une petite retraite, ne peut envisager un départ.
- * Beaucoup de femmes, plus jeunes, préfèrent différer un départ, patientent, essaient de construire une vie professionnelle plus confortable avant d'envisager de partir.

Toutes ces femmes sont demandeuses d'un soutien régulier et long pour tenir.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

Ces 2 témoignages ont été recueillis avec l'accord des personnes

1. « J'ai eu l'occasion de rencontrer une professionnelle d'Accueil Ecoute Femmes suite à la rupture avec mon ex-mari : celui-ci me battait, m'humiliait et cette violence physique et verbale était quotidienne. Je me suis présentée à cette professionnelle, « craintive », « perdue », n'ayant l'écoute d'aucune personne face à un quotidien où pour une femme seule rien n'est facile. Cette professionnelle m'a permis de reprendre confiance en moi-même, m'a permis de pouvoir réfléchir à un avenir plus serein, m'a permis de travailler sur l'empreinte toxique de mon ancien mari. Ainsi, sans aucun doute, grâce à elle, grâce à son soutien moral j'ai entamé une formation soldée par un diplôme me laissant de nouvelles perspectives d'avenir.

Cette confiance en moi-même, travaillée au cours de multiples entretiens m'a permis, de plus, d'avoir le cran de racheter mon ancienne maison afin de ne plus risquer d'être à la rue à nouveau.

Je peux donc dire sans conteste, que l'aide apportée par cette professionnelle a été pour moi fondamentale dans ma reconstruction tant sur le plan physique, psychologique que matériel.

Il me semble **CRUCIAL** qu'une association comme ADALEA existe. Je peux dire qu'étant en pleine tourmente c'est l'association qui m'a soutenue réellement et rapidement. Aussi, je veux dire **UN GRAND MERCI** à cette professionnelle ainsi qu'**UN GRAND MERCI** à l'association ADALEA. »

2. « Très vite, il m'a séduite. Il était rassurant et se montrait prévenant. J'avais, à peine 25 ans lorsque je me suis mariée. Un an après, notre premier enfant est né et l'année suivante le deuxième. Nous étions heureux, enfin, c'est ce que je croyais.

Mon mari gagnait bien sa vie et d'un commun accord, j'ai cessé mon activité professionnelle et je suis restée à la maison pour m'occuper des enfants. Je n'ai pas vu passer les dix premières années. Il faut dire que les garçons étaient assez turbulents et comme leur père travaillait beaucoup, c'était moi qui réglais les conflits, qui rencontrais les enseignants... Je ne pouvais compter que sur moi car ma famille habitait à plus de trois heures de route et celle de mon mari vivait dans le Nord.

Le père de mes enfants a commencé à rentrer de plus en plus tard. Il venait d'avoir une promotion et se disait débordé. Il a commencé à amener du travail à la maison, à être de moins en moins disponible pour nous. Une fois, il a même oublié mon anniversaire. Les conversations que nous avions, tournaient toujours autour de son travail, de ses collègues. Lorsque j'essayais de parler de moi, de nous, des enfants, il écoutait à peine et changeait de sujet.

Un jour, j'ai eu un appel de l'école pour me dire que mon aîné avait été conduit aux urgences parce qu'il était tombé dans la cour. Ce jour-là, j'étais grippée. J'ai appelé le père de mes enfants pour lui demander de me rejoindre à l'hôpital. C'était la première fois, que je l'appelais à son travail. J'ai à peine pu lui dire l'objet de mon appel tellement, il était furieux. J'ai entendu : « Tu crois que j'ai que ça à faire » puis il a raccroché. Je me suis donc rendue seule à l'hôpital. Plus de peur que de mal, mon fils avait été pris en charge. Une heure et trois points de suture après nous étions ressortis. Le soir, le père de mes enfants est arrivé, souriant, a demandé à notre fils comment il allait et s'est ensuite adressé à moi « Tu exagères, tu aurais pu me tenir informé ». Je n'ai pas réussi à lui répondre, j'étais estomaquée. Après avoir couché les enfants, j'ai voulu reprendre le dialogue et lui rappeler que j'avais essayé de le joindre par téléphone... C'est à ce moment-là que j'ai reçu ma première gifle. Je m'en souviendrai toujours car cette gifle était accompagnée par des mots « Arrête de m'emmerder, je fais tout pour toi, tu cherches à t'accaparer les enfants en me faisant passer pour le bouffon de service, c'est la dernière fois que tu me fais ce coup-là... à part dépenser mon fric dans des conneries et bouffer toute la journée... t'es pitoyable dans ton survêt bleu on dirait une pauvre fille... ». Ce soir-là, je suis allée me coucher, j'étais sous le choc. Ce n'est que le lendemain matin, après avoir emmené les enfants à l'école que j'ai pleuré. Je me suis dit que j'avais vraiment été stupide de le déranger pour si peu et qu'il fallait que je fasse des efforts. Le soir même, il est arrivé plus tôt, chose inhabituelle. Il a aidé les enfants à faire leurs devoirs et ensuite a joué avec eux. Il m'a embrassé et m'a demandé comment s'était passée la journée. Je ne savais pas quoi lui dire, c'était la première fois qu'il me posait la question. J'avais en mémoire la gifle de la veille c'est pourquoi j'ai répondu le sourire aux lèvres : « Très bien, j'ai passé une excellente journée et toi ? ... ». J'ai écouté ce qu'il avait à dire comme d'habitude.

Les mois qui ont suivi ont été sereins. Je faisais des efforts pour m'habiller, me faisais belle pour lui. J'ai perdu les quelques kilos que j'avais en trop. Un soir, il m'a dit : « tu vois quand tu veux, les choses se passent bien ». Les enfants grandissaient et je me suis dit qu'il était temps pour moi de retravailler. J'ai commencé à consulter sur

internet les offres d'emploi en lien avec ma formation initiale. J'ai un BTS technico-commercial. J'ai envoyé des candidatures spontanées. J'ai reçu ma deuxième gifle et bien plus encore lorsque j'ai annoncé au père de mes enfants mon souhait de reprendre une activité professionnelle. Il était hors de lui, il m'accusait de l'avoir trahi, de vouloir abandonner les enfants. Il n'arrêtait pas de me crier dessus, les enfants étaient terrorisés et se sont mis à crier également : « Arrête papa, arrête ... ». Je ne pourrai dire comment cela s'est terminé car j'ai perdu connaissance et le lendemain matin je me suis réveillée, en sursaut, j'étais couchée dans mon lit. J'avais mal partout, surtout dans le bas ventre et à l'épaule. J'ai senti mon mari s'approcher de moi et me dire en m'embrassant : « Je t'aime, tu sais mais je n'aime pas que tu me caches des choses, j'ai pris une journée de congé, ne t'inquiètes pas, j'ai conduit les enfants à l'école, tu peux te reposer... ». Je ne pouvais pas bouger, j'étais comme tétanisée. Dans la matinée, il est revenu près de moi, j'ai fait semblant de dormir, il s'est approché plus près et m'a susurré à l'oreille : « Je sais que tu es réveillée... ». Il a commencé à me caresser et les choses sont allées très vite. Il n'a cessé de dire qu'il m'aimait et d'ajouter « On est bien tous les quatre, tu as tout ce que tu veux, pas besoin d'aller bosser ». Moi, j'étais pétrifiée, je voulais hurler mais rien ne sortait de ma bouche. Les jours suivants, il rentrait tôt, se montrait agréable, ramenait des cadeaux..., comme si de rien était. J'étais touchée par toutes ses marques d'attention et en même temps, quelque chose en moi était brisé. J'avais peur de lui. Un peu, par hasard, je l'ai vu consulter l'historique sur internet. Je lui ai demandé pourquoi il faisait cela. Il m'a simplement dit : « j'aime bien savoir ». Je me suis rendue compte que cela faisait bien longtemps qu'il épiait mes faits et gestes. J'ai commencé à être plus sur mes gardes. J'effaçais systématiquement mes recherches sur internet qui concernaient mes recherches d'emploi. Il a commencé à changer de comportement à mon égard. Il m'appelait dans la journée pour rien alors qu'avant, jamais un coup de fil.

Cela a duré quelques mois pendant lesquels, je me sentais prisonnière et très seule. Personne ne savait ce que nous vivions à la maison. Lorsque ma famille téléphonait, je disais que tout allait bien. Avec les enfants, il se montrait de plus en plus irritable et ne supportait plus aucun bruit. J'étais de plus en plus stressée, je dormais mal, je faisais sans cesse des cauchemars. J'évitais le plus possible les contacts physiques avec lui. Je ne supportais plus le contact de sa peau. Il me terrifiait. J'ai fini par perdre encore du poids. Lui, me complimentait régulièrement d'avoir retrouvé ma taille de guêpe. Il ajoutait « Tu es parfaite, tu vois quand tu veux... ».

A la rentrée 2016, j'ai emmené les enfants chez notre médecin traitant. Ils avaient besoin de certificats médicaux pour leurs activités. Après avoir ausculté les enfants, mon médecin a commencé à me poser des questions « vous avez l'air épuisée ». Je ne pouvais pas lui dire le contraire. Il a insisté pour me prendre la tension. Trop basse. Je lui ai dit que je dormais peu. Il a essayé d'en savoir plus mais je ne pouvais rien dire car les enfants étaient présents. Il a fini par me prescrire un traitement pour dormir et des vitamines. Puis, il a insisté pour me revoir. J'ai repris un rendez-vous deux semaines après. Dans son cabinet, j'ai craqué lorsqu'il m'a demandé si tout se passait bien à la maison. Là, j'ai eu la force de lui dire les choses. Il m'a écouté longuement. C'était la première fois que j'en parlais. A la fin de la visite, il m'a tendu une petite carte et m'a juste dit « Vous avez besoin d'être aidée, appelez ce numéro ». Je suis repartie, soulagée d'avoir pu parler et en même temps honteuse et effrayée car c'était également le médecin de mon mari. J'avais peur qu'il lui dise ce que je venais de lui révéler.

J'ai mis plusieurs semaines avant de contacter Accueil Ecoute Femmes. Sur le carton, il y avait écrit « violences conjugales » et ces mots me faisaient peur. Est-ce que j'étais victime ? NON pas moi ...

Aujourd'hui, je suis séparée du père de mes enfants. J'ai quitté le domicile conjugal avec mes enfants le 23 novembre 2016.

Le divorce n'est pas encore prononcé et il y a des jours où c'est très dur car il me fait du chantage, me menace, tente de me faire revenir mais je sais que je ne reviendrai pas. Je me sens soutenue, je veux me reconstruire et ne plus me laisser maltraiter. Je ne veux plus être victime de sa violence. Je veux vivre libre. »

6. RESSOURCES HUMAINES

Supervision

Une supervision est assurée de manière à cibler un travail global au niveau de l'équipe. Elle fait partie du cadre indispensable pour fonctionner. Elle permet d'évaluer l'action, de prendre de la distance, d'analyser les phénomènes de groupe et de se recentrer sur l'objectif premier : la parole. C'est une garantie pour les personnes accompagnées.

Formation

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations est également important.

Des temps de formation ont notamment permis aux différentes professionnelles du service de se perfectionner sur différents volets :

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Plan de formation 2017	
Les enfants exposés à la violence conjugale	14h
Hors plan de formation	
Formation sur le processus de radicalisation	3h
Gestion du personnel	35h
Prévention de l'usure professionnelle	7h
TOTAL	59h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Ecoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

- Secteur sanitaire :
 - o Hôpitaux (la PASS, les Urgences, les différents services et particulièrement ceux en lien avec la femme et l'enfant)
 - o Cliniques spécialisées (CMP, E.M.P.P...)
 - o Intervenants en libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, sage femmes, psychologues ...)
 - o Services spécialisés dans la prise en charge des enfants/adolescents (C.M.P.E.A, C.M.P.P, P.A.E.J, C.A.M.P.S, S.E.S.S.A.D, Santé scolaire ...)
 - o Autres services spécialisés : C.S.A.P.A, Point Accueil Santé, centres de planification ...
- Secteur social :
 - o Les services enfance et famille du département (P.M.I....)
 - o La C.R.I.P 22 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
 - o Autres professionnels de l'action sociale (Assistentes sociales des Maisons du Département, Assistentes sociales scolaires, Le Centre d'Accueil à la Parentalité, les services sociaux du personnel ...)
- Secteur judiciaire :
 - o La Sauvegarde de l'Enfance, l'association Le Gué
 - o Avocats, forces de l'ordre, intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat...
 - o Différents services des Tribunaux (JAF, JE ...)
 - o Notaires, huissiers ...
- Secteur de l'emploi et de la formation :
 - o Mission Locale
 - o Pôle Emploi
 - o Pôle Emploi Formation de Adalea
 - o Espace Initiative Emploi
 - o C.I.D.F.F. ...
- Secteur du Logement/Hébergement :
 - o Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO urgence/insertion)
 - o SOS Solidarité Femmes
 - o Les différents bailleurs sociaux...
- Secteur associatif/humanitaire/caritatif :
 - o EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, ...
- Organismes et services administratifs :
 - o Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - o Centres Communaux d'Action Sociale
 - o Organismes de tutelle
 - o Employeurs secteur public/privé
 - o Banque de France, différents créanciers ...
 - o Organismes enfance et jeunesse (crèches, centre de loisirs ...)
 - o Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ...

8. PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions.

	Rappel des perspectives pour 2017	Réalisations au 31 Décembre 2017	Perspectives pour 2018
Accompagner	- Consolider l'action « Histoire de dire » - Consolider les permanences délocalisées	- Visite de lieux qui accueillent des enfants témoins - Conception (rédaction) d'une réponse adaptée - Aménagement de la salle d'attente - Rencontre substitut du procureur et représentante du CDAD - Rencontre représentants de la chambre d'agriculture - Accueil des enfants en individuel et en groupe : lancement et consolidation de l'action « histoire de dire » (soutien financier)	- Développement d'Histoire de dire
Innover	- Revoir les supports de communication - Faire les démarches pour mettre en place une permanence du service au centre hospitalier	- Rencontre Conseil départemental, redéploiement partiel des moyens sur le projet d'accueil des enfants - Acquisition d'un véhicule biocarburant / rationalisation de l'utilisation du papier - Soutien financier de l'ARS et ouverture de permanences à l'hôpital - Plaquettes de présentation revues, clé USB créée	- Réflexion autour de la création d'un groupe de paroles sur les violences sexuelles en lien avec le Point santé. - Formation de l'équipe - Maintien des permanences à l'hôpital
Coopérer	- Développer le partenariat avec le secteur hospitalier - Sensibiliser les professionnels du centre hospitalier à la question des violences conjugales et intrafamiliales - Relancer les formations des travailleurs sociaux du Conseil Départemental	- Création d'un outil informatisé et partagé à l'échelle de l'association - Formation et sensibilisation auprès des acteurs du département - Mise en place d'un groupe de travail régional avec deux autres associations - Participations aux territoriales de la FNSF et aux Universités d'automne - Mise en place de réunions interservices, d'un groupe de travail interservices, invitation de partenaires - Développement du partenariat avec le secteur hospitalier et sensibilisation des professionnels du CH Yves LE FOLL	- Poursuite du travail régional avec d'autres associations
Impliquer		- Proposition à des femmes de s'impliquer autour de projets, les informer du CCRPA - Proposition faite pour que des femmes participent au groupe de travail sur le SIAO en vain - Proposer à des femmes de participer à des actions culturelles	